



**Pour la défense des libertés individuelles et collectives
Retrait de la loi « Sécurité globale » et des décrets sur le fichage
Arrêt de l'état d'urgence
Arrêt des poursuites contre les militants syndicaux
et les militantes syndicales**

Depuis le 21 novembre 2020, malgré un contexte marqué par l'état d'urgence et les restrictions aux libertés (confinement, couvre-feu...), la mobilisation se développe contre les menées liberticides du gouvernement, en particulier contre la loi sur la sécurité globale et les décrets du 2 décembre 2020 sur le fichage.

Les organisations syndicales du Puy de Dôme constatent que le gouvernement persiste dans sa dérive autoritariste : il maintient son projet de loi, il transfère l'article 24 (qui réprimait la diffusion d'images montrant la répression contre les manifestants) dans la loi dite « confortant les principes de la République », il maintient ses décrets qui autorisent le fichage mentionnant les opinions politiques, philosophiques, religieuses et l'appartenance syndicale (ce qui constitue, outre une atteinte aux droits et libertés, un danger pour tous les militants syndicaux et militantes syndicales).

Les dispositifs liberticides tel le projet de loi de sécurité globale, le nouveau schéma du maintien de l'ordre, le renforcement et le développement des fichages sont des outils adoptés en urgence, à la main d'un gouvernement de plus en plus autoritaire, sans souci du respect des droits humains. Ils semblent répondre simplement à une

volonté de généraliser une surveillance accrue et massive de la population, d'empêcher les professionnels de la presse et de l'image d'exercer leurs missions d'analyses et d'information, d'empêcher les salarié·e·s, les jeunes, les privé·e·s d'emploi et les retraité·e·s de s'organiser pour défendre leurs intérêts, pour conquérir de nouveaux droits et garanties sociales.

Pour les organisations syndicales du Puy de Dôme, ces attaques contre les libertés démocratiques ont pour objectif d'empêcher la mobilisation et la résistance.

Le pouvoir en place cherche à tout prix à empêcher les forces militantes, toutes celles et ceux qui chercheraient à s'organiser collectivement pour peser dans le débat public, à agir pour la défense des conquêtes sociales, pour la justice sociale et contre les inégalités.

Alors que les salarié·e·s et les jeunes se mobilisent sur leurs revendications (augmentation des salaires, refus des licenciements et des suppressions d'emplois, défense des services publics opposition à la réforme de l'assurance chômage et à celle des retraites), la défense de ces libertés est une nécessité pour l'action syndicale et revendicative.

Informées de l'appel du 30 janvier 2021 à une nouvelle journée de manifestations et de rassemblements contre la loi sur la sécurité globale et contre les décrets sur le fichage, les organisations syndicales soutiennent cette initiative et y participeront. Elles appellent leurs militant(e)s et adhérent(e)s à s'y associer.

**Pour le retrait de la loi sur la sécurité globale et des décrets sur le fichage
Pour l'arrêt de l'état d'urgence et des mesures de restrictions des libertés
Pour les revendications**

**Manifestation samedi 30 janvier à 15 heures
Place de Jaude à Clermont-Ferrand**